



Séance du 15 décembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15122025D10

Objet : Budget annexe de l'Eau - Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Serge GUILLEMAT
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D10-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON		X		Elodie DA SILVA
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA			X	
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Roger BILLARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs :

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les montants des dépenses réelles d'investissement votés en 2025 (BP + DM) = 751 977.56 € - 32 499.99 € (remboursement de la dette) = 719 478 €

25 % de 719 478 € = 179 870 €

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D10-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater dans les limites de 25% précisées ci-dessous :

compte	fonction	intitulé	montant
2031	911	Frais d'études	25 000 €
TOTAL - 20		Immobilisations incorporelles	25 000 €
21351	911	Bâtiments d'exploitation	10 000 €
21531	911	Réseaux d'adduction d'eau	10 000 €
21561	911	Installations, matériel et outillage techniques Matériel spécifique d'exploitation	20 000 €
2181	911	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000 €
TOTAL - 21		Immobilisations corporelles	50 000 €
2315	911	Immobilisations en cours: installations, matériels et outillages techniques	25 000 €
TOTAL - 23		Immobilisations en cours	50 000 €
TOTAL GENERAL			125 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

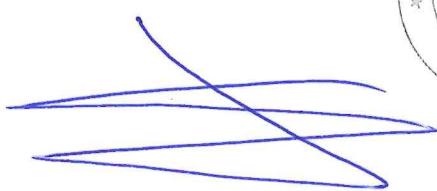
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 dans les limites énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 DECEMBRE 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Roger BILLARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D10-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D10-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025